



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **11 mai 2026**, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

DM 08-2026 – CREDIT COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2026 POUR LA FONCTION COMPTABLE 6150 – ROUTES COMMUNALES ET LA NATURE 31320 – HONORAIRES DE CONSEILLERS EXTERNES POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DE CIRCULATION ET DE MODERATION DU TRAFIC SUR LES CHEMINS COMMUNAUX DE 50'000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Par 18 voix favorables 0 voix défavorables 0 abstentions

1. De voter un crédit complémentaire de 50'000 F pour les honoraires d'étude sur le ralentissement de de la circulation pour la fonction comptable 6150 – routes communales et la nature 31320 – honoraires de conseillers externes.
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le texte complet de la délibération peut être consulté à la mairie de Vandœuvres du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et le mardi également de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes ***Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

Le référendum ne peut s'exercer qu'en conformité des dispositions constitutionnelles.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2026.

Vandœuvres, le 20 mai 2026

La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET